



La gestion des déchets d'amiante en Occitanie



Des principes à connaître, des règles à appliquer avec rigueur

L'amiante, présent dans de nombreux produits et matériaux de construction, est dangereux pour les humains: c'est un cancérigène avéré.

Toute opération sur les matériaux et produits contenant de l'amiante peut libérer des fibres, par exemple lors de retraits, de démolitions, de simples manipulations ou de transports.

Il est interdit de réutiliser les matériaux et produits contenant de l'amiante.

Le retrait d'amiante par un professionnel nécessite le recours à une entreprise certifiée pour le traitement de l'amiante (voir dernière page).

Les déchets d'amiante doivent être éliminés dans une filière adaptée selon leur état :

a. Lorsqu'ils sont liés à des matériaux inertes qui ont conservé leur intégrité (plaques ondulées, éléments de bardage, canalisations...), ils peuvent être éliminés dans des installations

de stockage de déchets non dangereux disposant d'alvéoles spécifiques amiante.

b. Les déchets d'amiante libre (flocages, débris, équipements de protection individuelle (EPI) ...) doivent être stockés dans des installations dédiées aux déchets dangereux.

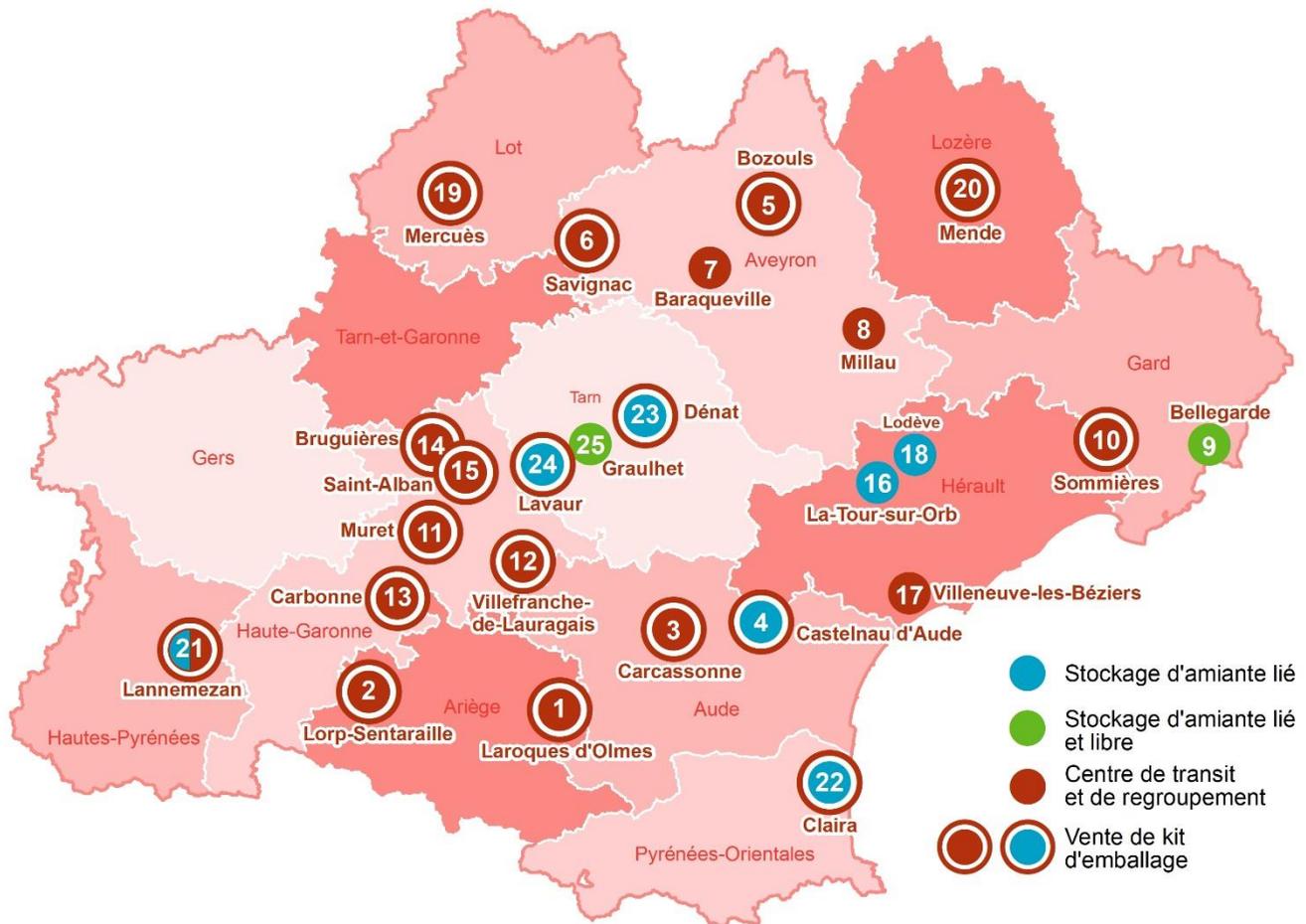
c. Des centres de transit et regroupement peuvent accueillir les déchets d'amiante avant élimination.

d. Quelques déchèteries sont susceptibles d'accepter les déchets d'amiante lié. Rapprochez-vous de votre collectivité.

Avant transport, les déchets d'amiante doivent être conditionnés dans des emballages appropriés et fermés pour éviter toute dispersion de fibres.

Avant de se déplacer, contacter le site pour connaître les modalités de dépôts et réaliser les démarches préalables.

Sites accueillant les déchets d'amiante en Occitanie



1	PAPREC SUD-OUEST - ARIEGE	ZI du Moulin d'Enfour 09 600 LAROQUE-D'OLMES	05 61 03 24 70 ariege@paprec.com
2	SAICA NATUR SUD	ZI Couserans 09 190 LORP-SENTARAILLE	05 61 04 44 44 05 61 04 44 41 nadine.benazet@saica.com services.naturesud@saica.com
3	CHIMIREC SOCODELI	11, Rue Nicolas Cugnot ZI l'Estagnol 11 000 CARCASSONNE	04 68 72 50 60
4	VALORIDEC	Lieu-dit Moulin de Cassagnes 11 700 CASTELNAU-D'AUDE	04 68 11 41 71 04 68 10 25 88 commercial@valoridec.com
5	BRALEY ROUERGUE LOCA BENNE	ZA Les Calsades 12 340 BOZOULS	05 65 44 93 24 onet@braley-france.com
6	DECHETS SERVICES 12	ZA La Glèbe 12 200 SAVIGNAC	05 65 81 16 49 contact@ds12.fr
7	PUECHOULTRES & FILS	59, rue Marengo 12 160 BARAQUEVILLE	05 65 69 02 70 qse@puechoultres.fr

8	SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT (SMN)	Route Trois relais 12 100 MILLAU	05 65 61 09 79 b.debie@groupenicollin.com
9	SARPI MINERAL FRANCE <i>pas de particuliers sur site</i>	Route de Saint-Gilles 30 127 BELLEGARDE	04 66 01 13 83 accueil-k1.bellegarde@veolia.com
10	SPUR ENVIRONNEMENT	ZI Corata 30 253 SOMMIERES	04 66 80 99 15 spur-sommieres@sarpindustries.fr
11	CHIMIREC SOCODELI	5, rue Aristide Berges 31 600 MURET	05 82 99 02 07 chimirec-socodeli-muret@chimirec.fr
12	CLER VERTS	26, Chemin de la Camave 31 290 VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS	05 61 81 68 22
13	CORUDO	4, Rue des Ateliers ZI Naudon 31 390 CARBONNE	05 61 97 67 37 Mme Perez 07 61 27 94 31 perez@corudo.fr
14	RECYDIS BRUGUIERES	11, Chemin des Pierres 31 150 BRUGUIERES	05 61 35 20 29
15	TRIADIS SERVICES	27, Avenue Léon Jouhaux 31 140 SAINT-ALBAN	Particuliers : 05 34 27 05 80 Pro : 05 34 27 05 88 - 05 34 27 66 54
16	ENTREPRISE LOPEZ	D35 34 260 LA-TOUR-SUR-ORB	04 67 95 06 34
17	TRIADIS SERVICES	Impasse René Gomez 34 500 VILLENEUVE-LES-BEZIERS	04 67 76 13 19
18	VMITP - ENTREPRISE ROUVIER	RD153 34 700 LODEVE	04 67 44 30 03 contact@rouvierptp.fr
19	RECYDIS MERCUES	ZAC des Grands Camps 46 090 MERCUES	05 65 35 80 97 marion.solere@paprec.com
20	CHIMIREC MASSIF CENTRAL	ZAE du Causse d'Ouge 48 000 MENDE	04 66 32 07 26
21	PYRENEES SERVICES INDUSTRIES (PSI)	Pôle Environnement 65 300 LANNEMEZAN	05 62 98 35 40
22	HEKA ENVIRONNEMENT	Lieu-dit Lo Pilo Nord 66 530 CLAIRA	06 42 82 93 18
23	ALBI REMBLAIS RECYCLES	Les Fargues 81 120 DENAT	05 63 55 64 79 contact@arr81.fr
24	COVED LAVAU	Les Brugues 81 500 LAVAU	05 61 70 81 18
25	OCCITANIS <i>pas de particuliers sur site</i>	3 412, Route de Sieurac 81 300 GRAULHET	05 63 42 35 35

IMPORTANT

Avant de vous déplacer sur un site, il vous appartient de prendre contact avec l'entreprise que vous aurez sélectionnée afin de connaître les modalités de dépôt et réaliser les démarches préalables.

Rappel des textes généraux

Interdiction de l'amiante

Décret n° 96-1133 du 24 décembre 1996.

Protection de la population

Lutte contre la présence d'amiante : articles L.1334-17 du code de la santé publique.

Exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis : articles R.1334-14 à R.1334-29 du code de la santé publique.

Protection des travailleurs

Articles R.4412-94 à R.4412-148 du code du travail.

Gestion des déchets

Prévention et gestion des déchets - titre IV du livre V du code de l'environnement : articles R.541-7 à R.541-11-1, articles R.541-42 à R.541-48, articles R.541-76 à R.541-79

Transports

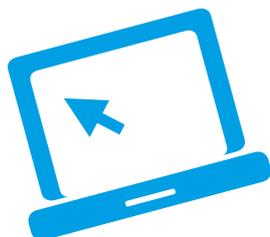
Transport des déchets : article R.541-49 à R.541-61 du code de l'environnement.

Règlement relatif au transport de marchandises dangereuses par la route (règlement ADR).

SANCTIONS

Article L.541-46 du code de l'environnement : « Le fait d'abandonner des déchets est puni de deux ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende. »

Article L.173-1 du code de l'environnement : « Le fait d'exploiter une installation sans disposer des autorisations est puni d'un an d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende. »



Consulter la liste des entreprises certifiées **AFNOR**, **GLOBAL**, **QUALIBAT**, procédant au retrait de l'amiante sur les sites internet de ces organismes.

Pour aller plus loin :

<https://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/prevention-des-risques-pour-la-sante-au-travail/article/amiante#Entreprises-certifiees-procedant-au-retrait-ou-a-l-encapsulation-de-nbsp>



Contacts

Pour une première orientation

ORDECO

ordeco@ordeco.org
06 11 48 19 02

Pour les installations de transit et de stockage

DREAL Occitanie

Direction des Risques Industriels
dri.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr
05 62 30 27 14

Pour les transports

DREAL Occitanie

Contrôle des transports terrestres
dtro.dt.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr
05 61 58 64 29

Pour la santé et la sécurité au travail

DREETS Occitanie

Pôle Politique du Travail
DREETS-OC.PoleT@dreets.gouv.fr
09 88 88 81 80